



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 16

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M<sup>me</sup> ALLAN, *ministre déléguée à la Situation de la femme*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale de la femme qui a lieu aujourd'hui.

M<sup>me</sup> ROWAT et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la première lecture du projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur le curateur public/The Public Trustee Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Pendant la période des questions orales, le président intervient et met en garde la députée de River East quant à l'utilisation de termes non parlementaires.

M<sup>me</sup> MITCHELSON se rétracte de plein gré.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. NEVAKSHONOFF, M<sup>mes</sup> DRIEDGER et IRVIN-ROSS ainsi que MM. EICHLER et CALDWELL font des déclarations de député.

M<sup>me</sup> la *ministre* MCGIFFORD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 20 — *Loi sur le Collège universitaire du Nord/The University College of the North Act*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> la *ministre* MCGIFFORD intervient. Sur la motion de M. DERKACH, le débat est ajourné.

M<sup>me</sup> la *ministre* MCGIFFORD dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 20.

(Document parlementaire n° 24)

---

M. le *ministre* ASHTON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 22 — *Loi sur la protection des eaux/The Water Protection Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* ASHTON intervient. Sur la motion de M. REIMER, le débat est ajourné.

---

M. le *ministre* ASHTON dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 22.

(Document parlementaire n° 25)

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit approuvée, lue une troisième fois et adoptée la version amendée du projet de loi 7 — *Loi sur la confiscation pénale de biens/The Criminal Property Forfeiture Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Le débat se poursuit.

M. REIMER intervient. L'Assemblée accorde à M. HAWRANIK le droit de parole pour la reprise du débat.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> la *ministre* MELNICK voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu (prestateur unique d'aide pour les régions rurales et du nord du Manitoba)/The Employment and Income Assistance Amendment Act (One-Tier Assistance for Rural and Northern Manitoba)* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> MITCHELSON et M. CUMMINGS interviennent. L'Assemblée accorde à M<sup>me</sup> ROWAT le droit de parole pour la reprise du débat.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* BJORNSON voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 13 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'éducation appropriés)/The Public Schools Amendment Act (Appropriate Educational Programming)* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Le débat se poursuit.

M. SCHULER intervient. L'Assemblée accorde à M. DERKACH le droit de parole pour la reprise du débat.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur la violence familiale et la protection, la prévention et l'indemnisation en matière de harcèlement criminel/The Domestic Violence and Stalking Prevention, Protection and Compensation Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> MITCHELSON, M<sup>me</sup> la *ministre* MELNICK et M<sup>me</sup> TAILLIEU interviennent. M<sup>me</sup> IRVIN-ROSS exerce son droit de parole jusqu'à 17 h 30 et conserve, pour la reprise du débat, le droit de parole pour elle-même et, avec le consentement de l'Assemblée, pour M. MAGUIRE.

---

La séance est levée à 17 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes